

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024 A 20H30 EN MAIRIE

Etaient présents : Jean Luc DAVAL POMMIER, Chantal CREPET, Marie FRERY,
Matthieu TROUSSEL, Jean Luc PERRIN, Jeoffrey BALMET, Marcel CORNET, Laurence
MAITRE, Jean Michel ROFFINO
Etait excusée : Jacqueline MARCUCCILLI

Mr le Maire propose aux élus d'ajouter à l'ordre du jour
- proposition d'ORANGE pour la tarification téléphonique
Les élus acceptent la proposition.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 21 novembre 2024, les élus
approuvent ce compte rendu.

Abordant l'ordre du jour, les élus

- ACCEPTENT la convention avec La Poste et l'Etat pour l'agence postale communale
- AUTORISENT Mr le Maire à signer ladite convention
- VALIDENT la proposition de l'ONF à propos d'une coupe de bois sur une parcelle communale (environ 1 300 m3)
- VALIDENT la demande du Trésor Public pour une décision modificative sur le budget de la commune

chapitre 11	+ 550.40 €
Compte 6231	- 550.40 €
- ACCEPTENT la proposition d'ORANGE pour un coût total de 213.34 € au-delà de la 1^{ère} année, coût annuel divisé par 2.5 par rapport au coût actuel, mais cela engendrera un nouveau numéro de téléphone pour la mairie
- SONT INFORMES de la demande de subvention USEP de 65 € qui correspond à nos 13 élèves de la commune. Les élus ACCEPTENT cette demande de subvention.
- SONT INFORMES qu'une directrice ne peut pas gérer une «caisse de l'école» pour les fournitures scolaires. Ils vont étudier un nouveau fonctionnement pour la suite.
- VALIDENT le recrutement de Cyril VILLENEUVE pour pallier l'arrêt maladie de notre employé communal à raison de quelques heures par semaine
- SOUHAITENT suivre la demande de la commune de La Côte en Couzan afin de diminuer le trafic route de la Chapelle. Un arrêté sera pris interdisant le passage aux poids lourds de plus de 19 tonnes d'emprunter cette voie sauf desserte locale
- SONT INFORMES du retard des documents de bornage concernant la division parcellaire de la place du lavoir, Mr PADEL ayant vendu son activité
- SONT DESIREUX d'adhérer au service commun des secrétaires de mairies de LFA, mais attendent plus de renseignements
- DECIDENT que la cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 12 janvier 2025 à 13h30

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée